REGLEMENT TYPE "TEST DAY ASAF"

**(De Types "Public" et "Privé")**

LOGOS de la CSAP, de l’ASAF et de l’ADEPS (obligatoires)

*NDLR : Ce cadre n'est pas destiné à figurer dans le règlement de l'épreuve qui sera édité après son approbation.*

***Communication de l’organisateur destinée aux officiels chargés de l’approbation de ce règlement***

*Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu’il figurait sur le site Internet de la Fédération, le ……………\*, date à laquelle, je l’ai téléchargé.*

*Nom et signature :*

*\* Date à mentionner par l’organisateur avant l’envoi aux responsables "CSAP" et "ASAF"*

**DENOMINATION DE L'EVENEMENT :**

**DATE :**

**ORGANISATEUR :**

**N° D’ENTREPRISE :**

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES :

*Indiquez des adresses pouvant être assimilée par un GPS (commune avec code postal, rue et n°)*

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes/RS

R.P.CC./Sp.

**REGLEMENT PARTICULIER**

* 1. **TIMING**
* Parution du Règlement Particulier
* **Date de début des engagements**
* Affichage de la liste des engagés (voitures)
* Ouverture du secrétariat et contrôle administratif (licences, cartes d’identité, permis de conduire), délivrance des Titres de participations distribution du road-book éventuel
* Clôture des inscriptions à droits majorés
* Affichage de la liste des engagés (voitures)
* Affichage de la liste des engagés (passagers)
* Fermeture du secrétariat
* Départ de la première voiture pour la 1ière partie des séances test
* Départ de la première voiture pour la 2ème partie des séances test

*(Attention, maximum 6 séances par manifestation)*

## II ORGANISATION

# Art. 1. Organisation

L’ASBL (*club)* …. organise, le(s) *(date)…*, le *(dénomination)*, ... ème édition. Cette manifestation sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

* Directeur de course Lic ASAF n°
* Directeur de la sécurité Lic ASAF n°
* Secrétaire du meeting Lic ASAF n°

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

* **Commissaire Sportif**

Nom, Prénom Lic ASAF n°

* **Commissaire Technique**

Nom, Prénom Lic ASAF n°

* **Inspecteur "Sécurité "** Lic ASAF n°

### Secours médicaux

### Equipe médicale : …………………………………………………………….

### Ambulances : …………………………………… Nombre : ………………

* Médecin : ……………………………………………………………….

### 

## III MODALITES GENERALES

# Art. 2. Eligibilité

Le TEST DAY ……….. (*dénomination)* aura lieu le………. *(date)* à partir de *…….. (heure*), sur un tronçon de route fermé à la circulation publique, sur la (les) commune(s) de ……….. *(citer les administrations communales concernées).*

**Art. 3. Admission des véhicules**

- L’épreuve accueillera les véhicules répondant aux prescriptions techniques en vigueur dans les **Divisions 1, 2, 3 et 4, PH Classic et PH S/R** *des Rallyes/Rallyes-Sprint* (**Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR**) ainsi que les véhicules répondant à celles en vigueur dans les **Divisions 1, 2, 3 et** *(éventuellement)* **4** des Courses de Côte et Sprints (**Voir Art. 4 du R.P.CC/Sp.**)

**- La manifestation est réservée aux voitures immatriculées \***

**- La manifestation pourra accueillir des véhicules non immatriculés \***

**\****Biffer la mention inadéquate*

# Art. 4. Description du parcours

- Tronçon fermé à la circulation, d'une longueur de ……. Km (... % asphalte, …... % non revêtus).

- *(Eventuellement)* Un parcours de liaison ramènera les participants au départ par la route ouverte à la circulation publique. Un Road book sommaire sera distribué aux participants, lesquels seront tenus sous peine d'exclusion de la manifestation, de respecter l'itinéraire y décrit.

*(Dans ce cas, seules les voitures immatriculées pourront être admises au départ)*

* *(Eventuellement)* Le retour au départ en groupe, sous la conduite d'un véhicule de l'organisation,

sera effectué :

- en empruntant la route fermée en sens inverse \*

- par un itinéraire privatif \*

**\****Biffer la mention inadéquate*

*(Dans ces 2 derniers cas, la manifestation sera ouverte, également, aux véhicules non immatriculés)*

**Art. 5. Engagement**

**5.1. Procédure**

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, DEVRA parvenir, **par voie postale\* par E-Mail\* par engagement en ligne\***, au plus tôt le …………et, au plus tard, le .......avant .... H 00, à ... *(nom et adresse, boîte E-Mail ou lien vers le site Internet).*

**\*** *Supprimer les mentions inutiles*

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

**Le montant du droit d’engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s’y trouver en dépôt avant le …………. à …. heures** (Attention aux délais bancaires).

**N° : Intitulé : …………….**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s’inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au...... à.... heures, moyennant le paiement d'une majoration de …. €. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

**5.2. Nombre maximal d’engagés**

**Le nombre de participants est limité à........**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d’engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l’Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C’est ainsi que l’organisateur acceptera comme réservistes, …. ***(20%)*** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les …… équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

**5.3. Passagers – Co-équipiers**

* Le règlement de la discipline autorise les conducteurs participants à emmener avec eux, un passager, par test (sauf lors du premier passage).
* Les passagers désirant prendre place à bord d’une ou de plusieurs voitures, se feront connaître auprès du secrétariat de l’épreuve, en vue de recevoir, en contrepartie d’une participation aux frais d’un montant de ………**€**, un signe distinctif les autorisant à prendre le départ.
* L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur
* Un processus très strict d’identification sera mis en place par l’organisateur, sous le contrôle des Commissaires Sportifs présents (Voir Art. 27.9, du RPR).
* Ces passagers devront, également, être titulaires d’une licence ou d'un Titre de Participation ASAF (voir ci-après).

**5.4. Frais d'inscription.**

- Le droit d'engagement pour le véhicule et l'équipage (devant se composer d'un pilote et d'un co-pilote, tous deux devant avoir atteint l'âge de 18 ans) s'élève à :

….. € pour une voiture homologuée pour un usage routier

….. € pour tout engin non homologué pour cet usage \*

**\*** *Supprimer la mention inutile*

- Le droit d'engagement pour les "passagers" désirant prendre place à côté du pilote dans un véhicule conçu et équipé pour le recevoir, s'élève à …. €.

**N.B. :** Le droit d'engagement de la voiture comprend donc celui du pilote et du co-pilote nommément désignés sur le bulletin d'engagement. Les pilotes et co-pilotes porteront, dès lors, les bracelets intransmissibles (distincts de ceux des "passagers"), que leur fournira l'organisateur.

**5.5. Equipement sécuritaire de l'équipage**

En tout état de cause, **le port du casque** (Normes CE ou homologué FIA), par le conducteur et son co-équipier (ou l'éventuel passager), est obligatoire durant le parcours sur route fermée. Le port du casque est **INTERDIT** durant les éventuels parcours de liaison.

**IV CENTRE DE LA MANIFESTATION (voir plan d'accès)**

**Art. 6. Parc des pilotes**

Situation du parc de départ :

**Art. 7. Vérifications techniques**

Les VT sommaires préalables au Test Day se dérouleront : *(préciser l'endroit)* …………

# Art. 8. Vérifications administratives

1. Contrôle administratif obligatoire

*(Emplacement et timing)*:

**Documents à présenter** :

* Carte d'identité ;
* Permis de conduire
* Licences ASAF/VAS valides ou "TP-L" (10€ et attestation du demandeur, de non contre-indication au sport auto) ou "TP-B", (50 €, mais comportant des garanties en assurances, plus élevées, moyennant agrément médical préalable du médecin de famille), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

**V. POINTS DE CONTACT**

**Art. 9. Permanences**

* Jusqu'au ...……………………à ……....... Heures *(nom, adresse et téléphone de deux personnes de contact)*
* A partir du ……………….......à …………. Heures *(nom, adresse et téléphone)*

**Art. 10. Tableau d'affichage des Communications de l'organisateur :**

*Situation(s) exacte(s)*

## VI. APPROBATIONS

# Art. 11.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l’ASAF seront d'application.

**Art. 12.**

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le CS.

Le règlement a été approuvé par :

- (Lic. ASAF n° …) pour la CSAP........, en date du

- (Lic. ASAF n° …) pour l'ASAF, en date du

La licence d’homologation du parcours a été délivrée par :

* ……….. (Lic. ASAF N° …), en date du